



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

1 Intitulé du projet

Création de 135 places de stationnement dans le cadre du réaménagement d'un magasin LIDL, sur la commune de Coutances (50)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

SNC LIDL

N°SIRET

Type de société (SA, SCI, ...)

343 262 622 22747

SNC

Représentant de la personne morale :

Madame

☒ X

Monsieur

Nom

Prénom

TABARD

Ludovic

3

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet)

N° de catégorie et sous-catégorie

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

41. Aires de stationnement ouvertes au public - 50 unités ou plus : 135 unités

3.1

Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (Clause-filet) ?

☐ Oui

☒ X

☐ Non

3.2

Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui

☒ X

☐ Non

4

Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1

Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pour un développement de l'offre en cohérence avec les besoins croissants, la société LIDL souhaite réaménager un magasin situé Avenue de la Division Leclerc, à Coutances.

Le nouveau magasin, d'une surface plancher de 2 418,88 m², se composera d'une surface de vente, de surfaces de stockage et locaux sociaux ainsi qu'une zone de voirie, avec une aire de stationnement d'une capacité de 135 places, contre 143 places actuellement, soit une réduction de 8 places de stationnement dans le cadre de la démolition / reconstruction du parking.

Le terrain est actuellement urbanisé par un bâtiment commercial, des places de parking et une voirie de circulation. Un espace vert accompagné de plantations est aussi présent au Nord du site (prairie pâturée par des moutons), intégralement préservé à l'issue des travaux.

De même, une maison individuelle à démolir, ainsi que son fond de jardin, se situe sur l'emprise opérationnelle du projet, donnant sur l'Avenue de la Division Leclerc.

Le terrain d'assiette total est de 14 640 m².

L'unique accès existant au Sud sera conservé, tandis qu'un second accès Avenue de la Division Leclerc sera créé en lieu et place de la maison à démolir, afin de permettre une desserte sécurisée du site.

Le projet s'attache à améliorer la gestion des eaux pluviales par la création de parkings en pavés drainants favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement (contrairement aux places de stationnement actuelles en enrobés), avec un trop-plein dirigé vers la zone de rétention existante (bassin enterré), et rejet des eaux régulées vers le réseau public. Les volumes à gérer ont été calculés selon une pluie d'occurrence vicennale (20 ans).

En outre, une partie de la voirie de circulation sera également réalisée en pavés drainants afin de réduire l'imperméabilisation des sols.

Pour rappel, aucune mesure de gestion des eaux pluviales n'est existante sur le site actuel. L'intérêt est d'améliorer la situation existante en garantissant un traitement des polluants et un tamponnement des eaux lors d'épisodes de pluies intenses, avant rejet. Le projet permet ainsi une désimperméabilisation partielle du terrain (cf. étude hydraulique en annexe 8).

La création de 135 places de stationnement, suite à démolition des 143 places de parking en enrobés existantes, est soumise à la procédure de demande au cas par cas (rubrique 41).

Des travaux de démolition seront ainsi à prévoir (réseaux, voiries, bâtiment, aménagements connexes).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet concerne le réaménagement d'une surface de vente permettant de répondre au développement de l'offre, en cohérence avec les besoins identifiés. Ce magasin vient en remplacement de l'actuel magasin LIDL.

La création de 135 places de stationnement permettra d'accueillir la clientèle sans qu'il y ait saturation des places de stationnement disponibles, notamment lors des événements ou périodes engendrant une forte affluence.

Le site actuellement artificialisé, est occupé par un bâtiment, des places de stationnement et des aires de manœuvre.

Des objectifs forts ont été fixés concernant la gestion des eaux pluviales, l'aménagement des espaces verts.

Le projet s'attache à apporter une gestion optimale des eaux pluviales par la création de 135 places de parkings en pavés drainants favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement, avec un trop-plein dirigé vers un bassin de stockage enterré (existant) pour gérer les débits et décanter les eaux pluviales lors de forts épisodes pluvieux (dimensionnement pour un événement 20 ans).

Le projet aura alors une incidence positive sur la qualité des eaux pluviales.

Par ailleurs, le terrain étant artificialisé (parkings, bâtiment, haies et parterres ornementaux, pelouses ...), les enjeux en termes de biodiversité sont limités. La haie en limite Est du terrain, pouvant présenter des enjeux paysagers et environnementaux, est conservée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux consiste en la :

- Création des zones de gestion des eaux pluviales pour protéger le milieu pendant la phase chantier (en aérien) ;
- Démolition de la zone de voirie et des parkings existants ;
- Création de la nouvelle surface de vente ;
- Pose des réseaux souterrains permettant de diriger les eaux du site vers le bassin enterré existant ;
- Création de parkings en pavés drainants permettant l'infiltration des petites pluies (limitation de l'imperméabilisation des sols) et le stockage dans un massif de cailloux ;
- Mise en place des avaloirs-grilles équipés de zones de décantation permettant de retenir les particules grossières contenues dans les eaux de ruissellement ;
- Plantations d'arbres, arbustes et création des zones enherbées.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le flux de clients sera estimé à environ 7 300 clients par semaine.

En flux journalier, le projet va générer le passage d'un ou deux poids lourds pour la livraison des marchandises, en dehors des horaires d'ouverture du magasin ou des heures d'affluence.

Les salariés et les clients pourront utiliser les transports en commun pour venir sur site (arrêt de bus urbain Avenue de la Division Leclerc).

La capacité d'accueil du parking a été dimensionnée afin d'accueillir la clientèle et les salariés.

L'ouverture du magasin à la clientèle s'effectue de 8h30 à 20h du lundi au samedi. Le magasin sera aussi ouvert le dimanche, de 8h30 à 12h15.

Lors des jours d'ouverture, le site sera éclairé de 5h45 à 21h, sauf le dimanche. L'éclairage s'adaptera en fonction de la luminosité ambiante. Les éclairages pourront se couper automatiquement dans le cas où le seuil de luminosité minimum (lux) serait dépassé.

Dans l'éventualité où la luminosité naturelle serait suffisante, notamment en période estivale, les candélabres seront éteints.

Lors d'événements pluvieux, les pavés drainants des parkings favoriseront l'infiltration des eaux de ruissellements (Cf. Annexe 8 : Notice hydraulique).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Cette opération, bien que d'une surface supérieure à un hectare (14 790 m²), ne crée pas de nouveau point de rejet des eaux pluviales, et n'a pas été soumise à Dossier sur l'Eau.

N'étant pas inclus dans un périmètre Natura 2000, le projet n'est pas soumis à une évaluation des incidences Natura 2000.

Le projet fera également l'objet d'un Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération – préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Places de stationnement ouvertes au public	135
Surface de plancher	2 418,88 m ²
Superficie du terrain d'assiette	14 640 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro :	410	Voie :	Avenue de la Division Leclerc		
Lieu-dit :					
Localité	COUTANCES				
Code postal :	50 200	BP :		Cedex :	

Coordonnées géographiques

Long : 49.057608

Lat : -1.437839

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long :

Lat :

Point de l'arrivé : Long :

Lat :

Communes traversées

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Coutances (zone UB)

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

X

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

X

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Le projet se situe-t-il :

Oui

Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

X

En zone de montagne ?

X

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

X

Sur le territoire d'une commune littorale ?

X

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?

X

Le projet se situe-t-il :

Oui

Non

Lequel/Laquelle ?

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

X

PPBE de l'Etat dans la Manche – 3^{ème} échéance – approuvé le 9 mai 2023

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

X

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

X

Le projet est situé hors Zones Humides prélocalisées par la DREAL Normandie.
Le caractère artificialisé et imperméabilisé du site rend impossible la constitution d'un sol hydromorphe.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

X

Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Dans un site ou sur des sols pollués ?

X

Aucun site ou sol pollué n'est situé sur le terrain du projet.
Source : Géorisques

Dans une zone de répartition des eaux ?

X

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

X

Aucun périmètre de protection de captage n'est situé sur le périmètre du projet.

Dans un site inscrit ?

X

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :

Oui

Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

X

La ZSC « Littoral Ouest du Cotentin, de Bréhal à Pirou » et la ZPS « Havre de la Siennne » se localisent à environ 6 km à vol d'oiseau du projet, au niveau de l'embouchure de la Siennne dans la Manche.

Localisé à la confluence de la Souilles et de la Siennne, le futur magasin réaménagé présente ainsi une continuité hydrologique avec un site NATURA2000.

Compte tenu de la distance et des mesures compensatoires mises en place pour la gestion des eaux pluviales et eaux usées, le projet n'aura pas d'incidences sur un site Natura 2000, et notamment en matière de qualité de rejet des eaux pluviales.

D'un site classé ?

X

Le site est situé hors site classé (source : Atlas du Patrimoine)

6

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Dans le projet, une cuve de récupération d'eau pluviale est prévue pour alimenter les demandes en eau (hors eau destinée à la consommation) sur le site. Cette réserve sera dédiée à l'arrosage et au nettoyage des sols du magasin et des sanitaires. La consommation sera uniquement liée aux salariés.

	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Le projet sera au maximum à l'équilibre déblais/remblais. Dans le cas d'excédents de terre, l'entreprise assurera la traçabilité des évacuations, pour garantir leur utilisation conforme à la réglementation (absence de remblais de zones humides ou de décharge sauvage).
	Est-il déficitaire en matériaux ?		X	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?			

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	X		20 employés maximum seront amenés à fréquenter le site. Un besoin de 10 Eq-Hab. devra donc être traité par la station d'épuration. Cet apport est ainsi négligeable au regard de la capacité de traitement actuelle de la station d'épuration (capacité nominale de 20 000 Eq-Hab.) La station d'épuration de Coutances est ainsi en mesure de traiter les effluents générés par ce projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats ou espèces des sites notifiés dans les parties précédentes.

	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X	Du fait de la faible qualité écologique du site (bâtiments, pelouses tondues, surfaces bétonnées), le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats ou espèces des sites notifiés dans les parties précédentes.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le site est déjà artificialisé (bâtiment, aires de stationnement et de stockage imperméabilisées). Aucune activité agricole ni espace naturel remarquable n'est recensé sur le site. L'impact du projet LIDL sur la consommation de terre est nul.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Aucun PPRT ou sites SEVESO n'est situé à proximité du projet
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Le site n'est pas soumis à un aléa inondation liées aux débordements de cours d'eau. Le projet est situé hors d'une zone potentiellement sujette aux inondations par remontées de nappes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Aucun site ou sol pollué n'est recensé sur le site.
Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	X		La réalisation de 135 places de stationnement engendre de nouveaux déplacements. Le trafic généré en phase chantier puis lors de la mise en « service » de l'opération est cependant faible au regard de la dimension de l'Avenue de la Division Leclerc, voie d'accès au site. Par ailleurs, le site est déjà fonctionnel, et se compose de 143 places de stationnement. Une réduction des déplacements motorisés est donc attendue.
	Est-il source de bruit ?	X		Le projet n'engendrera pas de modification substantielle lié au trafic motorisé sur le site. L'offre de stationnement motorisés sera réduite de 143 à 135 places. Le déplacement des véhicules à l'intérieur de l'opération sera relativement lent.

				Un mur anti-bruit, au niveau de la rampe de livraisons, sera aménagé pour éviter toute nuisance pour le voisinage.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Le site n'est pas situé dans une zone affectée par le bruit définie par arrêté préfectoral de classement sonore.
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X		L'éclairage public sera assuré par des foyers lumineux qui seront posés aux points caractéristiques des voies afin d'en souligner la position plutôt que d'en assurer un niveau d'éclairement important et uniforme. Il n'y aura pas d'éclairage nocturne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Au maximum, la zone de stationnement pourra accueillir 135 voitures simultanément, contre 143 actuellement. Le parking, aérien, permet une bonne ventilation du site et un renouvellement rapide de l'air. Les effets sur la qualité de l'air sont donc faibles et améliorés par rapport à la situation actuelle.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	X		Dans le cadre du projet, les pics hydrauliques liés aux eaux de ruissellement de l'opération seront plus intenses à cause de l'imperméabilisation des sols. Le projet s'attache à améliorer la gestion des eaux pluviales par la création de parkings en pavés drainants favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement (contrairement aux places de stationnement actuelles en enrobés), avec un trop-plein dirigé vers la zone de rétention existante (bassin enterré), avec rejet des eaux régulées vers le réseau public. Les volumes à gérer ont été

				calculé selon une pluie d'occurrence vicennale (20 ans). En outre, une partie de la voirie de circulation sera également réalisée en pavés drainants afin de réduire l'imperméabilisation des sols. Pour rappel, aucune mesure de gestion des eaux pluviales n'est existante sur le site actuel. L'intérêt est d'améliorer la situation existante en garantissant un traitement des polluants et un tamponnement des eaux lors d'épisodes de pluies intenses, avant rejet. Le projet permet ainsi une désimperméabilisation partielle du terrain.
	Si oui, dans quel milieu ?		X	Réseau collecteur → Ru d'ordre I → Le Prépont → La Souilles

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	X		20 employés maximum seront amenés à fréquenter le site. Un besoin de 10 Eq-Hab. devra donc être traité par la station d'épuration. Cet apport est ainsi négligeable au regard de la capacité de traitement actuelle de la station d'épuration (capacité nominale de 20 000 Eq-Hab.) La station d'épuration de Coutances est ainsi en mesure de traiter les effluents générés par ce projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Du fait de la faible qualité écologique du site (bâtiments, pelouses tondues, surfaces bétonnées), le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats ou espèces des sites notifiés dans les parties précédentes. La haie en limite Est du terrain, pouvant présenter des enjeux paysagers et environnementaux, est conservée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X	La ZSC « Littoral Ouest du Cotentin, de Bréhal à Pirou » et la ZPS « Havre de la Sienne » se localisent à environ 6 km à vol d'oiseau du projet, au niveau de l'embouchure de la Sienne dans la Manche. Localisé à la confluence de la Souilles et de la Sienne, le futur magasin réaménagé présente ainsi une continuité hydrologique avec un site NATURA2000. Compte tenu de la distance et des mesures compensatoires mises en place pour la gestion des eaux pluviales et eaux usées, le projet n'aura

				pas d'incidences sur un site Natura 2000, et notamment en matière de qualité de rejet des eaux pluviales.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le site est déjà artificialisé (bâtiment, aires de stationnement et de stockage imperméabilisées). Aucune activité agricole ni espace naturel remarquable n'est recensé sur le site. L'impact du projet LIDL sur la consommation de terre est nul.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Aucun PPRT ou sites SEVESO n'est situé à proximité du projet
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Le site n'est pas soumis à un aléa inondation liées aux débordements de cours d'eau. Le projet est situé hors d'une zone potentiellement sujette aux inondations par remontées de nappes
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X		Dans le cadre du projet, les pics hydrauliques liés aux eaux de ruissellement de l'opération seront plus intenses à cause de l'imperméabilisation des sols. Le projet s'attache à améliorer la gestion des eaux pluviales par la création de parkings en pavés drainants favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement (contrairement au places de stationnement actuelles en enrobés), avec un trop-plein dirigé vers la zone de rétention existante (bassin enterré), avec rejet des eaux régulées vers le réseau public. Les volumes à gérer ont été calculé selon une pluie d'occurrence vicennale (20 ans). En outre, une partie de la voirie de circulation sera également réalisée en pavés drainants afin de réduire l'imperméabilisation des sols.

			Pour rappel, aucune mesure de gestion des eaux pluviales n'est existante sur le site actuel. L'intérêt est d'améliorer la situation existante en garantissant un traitement des polluants et un tamponnement des eaux lors d'épisodes de pluies intenses, avant rejet. Le projet permet ainsi une désimperméabilisation partielle du terrain.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	La gestion des déchets sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur.
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine, architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	Aucun monument historique n'est situé à proximité immédiate du site. Le projet n'est pas concerné par une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X	Le terrain ne présente pas d'enjeu majeur associé aux habitats et à l'intérêt floristique du site. Aucune activité agricole ou sylvicole n'est recensée sur le site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ X ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ X ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

/

- 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

/

7 Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi

Le site et l'environnement sont déjà majoritairement artificialisés (bâtiments, aires de stationnement imperméabilisées, infrastructures routières).

Aucune activité agricole ni espace naturel remarquable n'est recensé sur le site. L'impact du projet sur la consommation de terre est nul.

De même, le projet réduit les nuisances et les déplacements automobiles en supprimant 8 places de stationnement (135 places reconstruites en lieu et place de 143 actuellement), et apporte une plus-value en termes de gestion des eaux pluviales. Pour rappel, aucune mesure de gestion des eaux pluviales n'est existante sur le site actuel.

L'intérêt est d'améliorer la situation existante en garantissant un traitement des polluants et un tamponnement des eaux lors d'épisodes de pluies intenses, avant rejet. Le projet permet ainsi une désimperméabilisation partielle du terrain (cf. étude hydraulique en annexe 8).

Il n'est pas non plus concerné par des risques naturels importants et n'est pas situé à proximité d'un captage d'eau potable. Du fait de la très faible qualité écologique du site, et de son faible impact en termes de circulation et de nuisances, il nous semble qu'une évaluation environnementale ne soit pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	X
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	X

4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	X
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	X
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	X
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X

8.2 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Annexe 8 : Notice hydraulique - DMEAU

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables	X
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X

Nom : ~~PIERLOT~~ Tabard

Prénom : ~~Clément~~ Ludovic

Qualité du signataire : Responsable technique

A : Liffre

Fais-le : 27/05/25

Signature du demandeur
DIRECTION REGIONALE LIDL
 Service Immobilier
 4 rue Edmé Mariotte - Beaugé 2
 35340 LIFFRE
 Tél. 02 23 25 50 61